RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 35/11.05 - Direction des travaux, énergies et services industriels
PREAVIS N° 35/9.05
Objet : Demande d'un crédit de CHF 112'000.00 pour l'adaptation de l'arrêt de bus "Casino" en vue de la pose d'un abri, la mise en conformité de l'éclairage public de la rue du Casino et le remplacement des conduites industrielles dans l'emprise des travaux

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Esther BURNAND, Patricia MICHELLOD, Geneviève REGAMEY, Fineke GOLDENSCHUE (remplaçant M. Jean-Claude GOY), et de MM Gennaro SCOTTI, Jürgen WOELKI, Laurent PELLEGRINO président-rapporteur.

Elle s'est réunie le mercredi 14 septembre 2005 à l'Hôtel de Ville.

La commission remercie MM. Frédéric JOMINI, municipal, et Alain JACCARD, chef de service, pour leurs explications précises.

Préambule

Le projet d'aménagement de cet arrêt de bus faisait partie en 2003 du préavis concernant la réfection et le renforcement de la rue Louis-de-Savoie.

Pour des raisons d'économie, la Municipalité avait alors décidé de reporter ces travaux.

Adaptation de l'arrêt de bus et pose d'un abri

Cette adaptation est envisagée pour l'amélioration du confort des usagers.

L'abri permettra de se protéger contre les conditions météorologiques, le déplacement des bordures facilitera la manœuvre des bus et l'accès des personnes au véhicule.

La commission s'est souciée de l'esthétique; un plan et une photo de synthèse sont joints au rapport, de manière à se faire une idée plus précise de cet aménagement.

L'abri du bus sera posé aux frais la société privée qui l'exploite. Sa construction fera l'objet d'une enquête publique.

Mise en conformité de l'éclairage public de la rue du Casino

Comme indiqué dans le préavis, l'installation actuelle n'est pas conforme; le voisinage demande que celle-ci soit remise en état, l'installation suspendue n'étant acceptée à l'époque qu'à bien plaire et à titre provisoire.

Le cheminement des câbles électriques prévu sous le trottoir de la rue du Casino ne devrait pas poser de problème de circulation lors des travaux.

L'accès et la sécurité seront améliorés étant donné que l'alimentation actuelle passe sous la poutraison des bâtiments voisins.

La Municipalité indique que les trois candélabres posés sur le trottoir seront des modèles similaires à ceux du centre ville.

Remplacement des conduites industrielles dans l'emprise des travaux

Le revêtement de l'arrêt du bus actuel en pavé doit être remplacé par du béton bitumineux renforcé, mieux adapté aux contraintes générées par les arrêts et démarrages des bus.

Le préavis prévoit le remplacement des conduites industrielles usagées à cet endroit afin de limiter le risque d'une intervention et la démolition du nouveau revêtement qui représente le montant de CHF 28'500.00 soit le ¼ du préavis.

Aspect financier

Une erreur a été signalée dans le devis estimatif :

- Bordures 22.0 X CHF 110.00/**m²** à corriger par : Bordures 22 X CHF 110.00/**m.**

Le projet et la direction des travaux seront exécutés par les Services techniques communaux, ceci représente un montant de CHF 16'000.00.

Un montant de CHF 110'000.00 est prévu au budget des dépenses d'investissement 2005 sous la rubrique "Casino, adaptation de l'arrêt de bus, pose d'un abri et alimentation électrique".

Conclusions

Cet arrêt de bus du centre ville est fréquemment utilisé.

Les aménagements prévus et le remplacement des conduites semblent nécessaires.

Le confort des usagers sera fortement amélioré.

C'est donc à l'unanimité que la commission a accepté ce préavis et vous invite à bien vouloir voter les conclusions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 112'000.00 pour l'adaptation de l'arrêt de bus "Casino" en vue de la pose d'un abri, la réfection de l'éclairage public de la rue du Casino et le remplacement des conduites industrielles dans l'emprise des travaux;

2. de dire que ce montant de CHF 112'000.00 sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 5'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006.

au nom de la commission
le président-rapporteur

L. Pellegrino

Annexes : ment.

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 novembre 2005.